



LE SERVICE PUBLIC LOCAL : NOTRE BIEN COMMUN !

LE JEUDI 21 JANVIER 2010

USAGERS ET SALARIES

TOUTES ET TOUS ENSEMBLE DANS L'ACTION POUR LA DEFENSE :

**DU SERVICE PUBLIC TERRITORIAL, DU STATUT ET DE
LA DEMOCRATIE LOCALE**

MANIFESTATIONS

A MONT DE MARSAN à 10h30

Place Caserne Bosquet

A BAYONNE à 10h30

Place Ste Ursule

NOUS DEVONS ETRE NOMBREUX DANS LA RUE

POUR EXIGER :

- Le retrait des projets actuels de la réforme territoriale et de la suppression de la taxe professionnelle.
- Le maintien et le renforcement des garanties statutaires.
Une refonte de la fiscalité permettant le financement pérenne des missions et de l'emploi.
- Le rattrapage des pertes de salaires et l'augmentation significative du point d'indice.
- Une loi de titularisation pour les agents non titulaires de la fonction publique

La Fonction publique territoriale aujourd'hui

Financement des collectivités : la taxe professionnelle représente près de 40% des recettes de fonctionnement des collectivités et les dotations de l'Etat près de 30%. Dans les communes, les ressources fiscales proviennent pour moitié des entreprises et pour moitié des ménages.

Statut : le Statut de la Fonction publique est d'abord et avant tout une garantie pour les citoyens d'un accès égalitaire au service public, rendu par des agents protégés des pressions politiques et partisans.

Emploi public : 1 700 000 agents aujourd'hui. L'emploi public territorial s'est développé de manière constante depuis le début des années 1980. Une évolution positive qui correspond à celle des besoins sociaux des populations.

Le taux d'emploi non titulaire est important mais tend à diminuer ces dernières années, notamment du fait des luttes menées.

Ce développement assure actuellement l'avenir de notre caisse de retraite, la CNRACL

La Fonction publique territoriale que nous prépare le gouvernement avec les encouragements du patronat

Financement des collectivités : avec la réforme en cours de la fiscalité locale, le gouvernement veut remplacer la taxe professionnelle par une « contribution économique territoriale » dont 90% des entreprises seraient exonérées ! Au final, les impôts locaux reposeraient à 25% sur les entreprises et à 75% sur les ménages. Le gouvernement entend par ailleurs conditionner le niveau des dotations de l'Etat à la réduction des dépenses et de l'emploi public local. Au final, c'est le choix entre la hausse des impôts sur les ménages et la réduction des services et de l'emploi public. Enfin, l'indispensable réforme du financement des collectivités permettant de corriger les inégalités territoriales est la grande absente de la réforme.

Statut : la loi Mobilité, la proposition de loi Gorges visant à liquider le Statut de la Fonction publique territoriale, sont les principaux axes de l'entreprise de démantèlement du Statut menée par le gouvernement. Celui-ci veut faire sauter le verrou que constitue le Statut, et ainsi, livrer les missions aux entreprises et plonger les agents publics dans la précarité. A terme, ce sont bien la sécurité de l'emploi et le principe de carrière qui sont menacés!

Emploi public : Le gouvernement veut contraindre les collectivités à appliquer le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite. Considérant le grand nombre d'agents devant partir en retraite ces prochaines années, ce sont des centaines de milliers d'emplois publics qui sont aujourd'hui menacés dans la Fonction publique territoriale.

En taillant dans les recettes des collectivités, le gouvernement veut pousser au développement de l'emploi contractuel. La baisse drastique des effectifs de la Fonction publique territoriale conduirait à la mise en danger de la capacité de la CNRACL de financer nos retraites.

ENSEMBLE, AGISSONS !

Coordination Syndicale Départementale des Territoriaux des Landes : csd.cgt40@wanadoo.fr

Secrétariat : 5, Place Robert Lassalle – 40 140 SOUSTONS - tél: 05/58/41/39/14

Siège social : UD CGT des Landes Maison des Syndicats 97 Place Caserne Bosquet 40000 MONT DE MARSAN CEDEX